

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 013-1801/17/CM

**■ Plan de relance autoroutier - échangeur A8-A51 à Aix-en-Provence -
Approbation d'un protocole d'accord
MET 17/2750/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 28 juillet dernier à Perpignan, le Président de la République a annoncé son souhait de voir mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un nouveau plan d'investissement sur le réseau autoroutier concédé. Le gouvernement a chargé les préfets de région de négocier avec les collectivités un plan de financement pour les opérations pressenties, étant entendu que le concessionnaire prend en charge au maximum la moitié du coût global (investissement et exploitation) grâce à une augmentation des péages.

Les discussions avec les différentes collectivités sollicitées par les services de l'Etat ont abouti à un accord de principe pour le financement de l'aménagement du demi-échangeur de Salon Nord, sur l'autoroute A7, objet d'une délibération du Conseil de la Métropole le 15 décembre 2016, et de l'aménagement de l'échangeur entre les autoroutes A8 et A51 à Aix-en-Provence.

Le caractère incomplet de l'échangeur d'Aix se traduit en effet par d'importants flux de transit sur des voies urbaines inadaptées dans le quartier résidentiel du Jas de Bouffan. En août 2013, l'Etat a validé un projet de bretelle visant à permettre un mouvement direct depuis A51 nord vers A8 ouest. En 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a accepté de financer intégralement cet investissement, représentant un montant de 13,85 M€.

La dernière bretelle de l'échangeur, entre A8 ouest et A51 nord, a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2011. L'ouvrage est plus complexe que le précédent et représente un coût estimé de 50,5 M€.

Compte tenu de l'intérêt national de cet échangeur entre deux autoroutes, l'Etat a accepté de déroger à la règle de prise en charge du coût des ouvrages à hauteur de plus de 50% par les collectivités locales. Il a en outre accepté d'intégrer dans le calcul la bretelle dont le financement était déjà acquis. Il en résulte une clé de financement plus favorable pour les collectivités puisque limité à 12 M€ pour cette seconde bretelle, à se partager de façon paritaire entre le Département et le bloc communal. A ce premier titre, le Département finance à hauteur de 6 M€ et à ce second titre, la Ville d'Aix-en-Provence a exprimé son accord pour un financement à hauteur de 1.200.000 €. Dès lors, la part à la charge de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence serait de 4,8 M€ HT.

Le solde sera financé par ASF (Autoroutes du Sud de la France), maître d'ouvrage du projet, dans le cadre d'un avenant à son contrat de concession à signer avec l'Etat. Afin d'entériner cet accord et de pouvoir lancer rapidement les travaux, le projet de protocole ci-annexé a été établi entre les financeurs de l'opération.

Les travaux sont envisageables en 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Avril 2017**

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Le courrier du Préfet de Région du 8 novembre 2016, sollicitant la participation des collectivités au plan d'investissement autoroutier ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Président de la République a annoncé un plan d'investissement sur le réseau autoroutier dont le financement sera en partie assuré par un avenant aux contrats des concessionnaires et pour le reste par un appel aux collectivités territoriales
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice de la mobilité durable et dotée de la compétence voirie, a intérêt à voir se réaliser des investissements de nature à faciliter les déplacements et à soulager la voirie locale de flux de transit producteurs de congestion et de nuisances
- Que l'achèvement de l'échangeur A8/A51 à Aix-en-Provence fait partie des opérations les plus efficaces de ce point de vue et qu'un projet en ce sens a été proposé par la société concessionnaire ASF pour un montant de 50,5 M€
- Que ce projet vient compléter la première bretelle entre A51 nord et A8 ouest, dont le financement de 13,85 M€ est assuré à 100 % par la Métropole Aix Marseille Provence suite à la délibération en ce sens du Conseil d'Agglomération du Pays d'Aix de 2014 ;
- Que le Département et la Ville d'Aix-en-Provence se sont engagés à apporter une contribution au bouclage du plan de financement, laissant à la charge de la Métropole un montant de 4,8 M€

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le protocole d'accord ci-annexé, posant le principe d'un partage du financement de l'opération visant à compléter l'échangeur A8/A51.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Avril 2017